



CETTE FICHE EST A REMETTRE **IMPERATIVEMENT** A L'**ACM 17 EN FIN DE SAISON**. **CE RENSEIGNEMENT EST OBLIGATOIRE** (ARRETE DU 24/02/2014 RELATIF AU CAHIER DES CHARGES FIXANT LES CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES DE LA LOCATION PAR L'ETAT DU DROIT DE CHASSE MARITIME).

SAISON 2023/2024			
ESPECES	Nb total d'oiseaux prélevés sur la saison	ESPECES	Nb total d'oiseaux prélevés sur la saison
Barge rousse		Sarcelle d'hiver	
Bécasseau maubèche		Canard siffleur	
Bécassine des marais		Canard colvert	
Bécassine sourde		Canard pilet	
Courlis corlieu		Canard souchet	
Chevalier arlequin		Canard chipeau	
Chevalier combattant		Sarcelle d'été	
Chevalier gambette		Fuligule milouin	
Courlis cendré	Moratoire	Fuligule morillon	
Chevalier aboyeur		Fuligule milouinan	
Huitrier Pie		Nette rousse	
Pluvier doré		Harelde de Miquelon	
Pluvier argenté		Garrot à oeil d'or	
Vanneau huppé		Macreuse noire	
Oie cendrée		Macreuse brune	
Oie rieuse		Poule d'eau	
Oie des moissons		Râle d'eau	
Bernache du canada			



Saison 2023/2024

Nom :

Prénom :

N°Adhérent :

Règlement Intérieur :

Le territoire de l'ACM répond à la réglementation générale de la chasse en plus de règles spécifiques, il est donc notamment :

- Formellement interdit de tirer sur des espèces protégées,
- Il est obligatoire d'utiliser de la grenaille d'acier et/ou substitut autre que le plomb,
- Il est obligatoire de pratiquer la chasse dans des conditions sécuritaires absolues,
- Il est obligatoire de ramasser ses douilles vides,
- D'être en action de chasse uniquement de 2 heures avant le lever du soleil jusqu'à 2 heures après le coucher du soleil,
- De faciliter les contrôles de garderie, pour tout souci : Mr Noble Aurélien : **0664532570**. Mr Poiraud Ludovic : **0698951192**.

ATTENTION !!! Règles spécifiques au lot n°2 (Saint-Froult) :

- Pour tout passage de l'autre côté de la digue, il est strictement obligatoire d'appeler ou envoyer un sms au garde de la réserve Moëze-Oléron au : **07.82.21.66.19**
- La chasse est autorisée de 2 heures avant le lever du soleil, jusqu'à 10 heures le matin, à partir de l'ouverture GENERALE,
- Il est interdit de marcher sur une digue (sauf cas d'extrême urgence) ou de s'y poster,
- Vous devez vous déplacer sur la plage avec vos chiens tenus en laisse (seule une tolérance est accordée, lorsque vous êtes en poste, vos chiens aux ordres et statiques),
- Il est interdit de pénétrer dans la Réserve Nationale de Moëze-Oléron, même pour récupérer un animal (prenez contact avec le gestionnaire si le cas se présentait)
- Nous vous invitons à faire preuve de respect envers les autres utilisateurs du site,
- A faire preuve de pédagogie en expliquant aux moins initiés,
- A vous comporter en citoyen responsable
- **Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une verbalisation !**